

Vendredi 28 mai 2021

Communiqué de presse des députés bretons de la majorité présidentielle

Langues régionales : des avancées sans précédent

L'utilisation électoraliste et politicienne de la décision du Conseil constitutionnel sur la proposition de loi relative aux langues régionales dénature la réalité du chemin parcouru par l'engagement des députés bretons de la majorité présidentielle.

Nous avons définitivement obtenu le renforcement de la patrimonialisation des langues régionales, l'intégration de ces langues dans le cadre horaire normal d'enseignement, la possibilité donnée pour les collectivités d'accorder des subventions d'investissements, la confirmation de l'usage de la signalétique bilingue par les services publics.

Mais retenons d'abord et avant tout l'instauration du forfait scolaire à verser par les maires concernés. C'est une avancée historique qui apporte une solution financière attendue par Diwan depuis des décennies. Les députés de la majorité entendent rappeler ces acquis que certains veulent déjà sous-estimer alors qu'ils ont toujours échoué par le passé, à droite comme à gauche.

Rappelons par ailleurs les initiatives prises par le ministère de l'Education dans l'académie de Rennes : le budget pour les langues régionales s'élève pour la première fois à 57 millions d'euros en 2020. Sur les 30 créations de postes acquises l'an dernier, 24,5 l'ont été en direction des langues régionales.

Dorénavant, les collectivités vont pouvoir développer l'encadrement des enfants en langue régionale sur le temps périscolaire (centre de loisirs) avec l'appui de l'Etat via le Plan mercredi et les financements de la Caf.

Au sujet de la réforme du baccalauréat, des efforts restent à faire. Si elle intègre le contrôle continu et permet aux lycéens de choisir le breton en LVB (6 heures d'enseignement en classe de Première et 4 heures en Terminale) ou en LVC (enseignement optionnel), nous devons redonner une attractivité à ces enseignements.

Pour donner l'envie à un maximum d'élèves, le ministre s'est engagé à mettre en place un enseignement via le Cned dès septembre pour les élèves de Terminale et de Première, puis élargi aux Secondes à la rentrée suivante. Un enseignement en « distanciel synchrone » d'un cours simultané d'un professeur et sa classe avec 2 autres groupes connectés sera mis en place dès la rentrée. Enfin, des corrections seront apportées à cette réforme en accordant les mêmes modalités et mêmes coefficients aux langues régionales qu'aux langues anciennes.

Concernant les deux rejets prononcés par le Conseil Constitutionnel, le Premier Ministre entend agir pour apporter, dans les meilleurs délais, une solution qui ne remette pas en cause la méthode pédagogique qui fait le succès de Diwan depuis plus de 40 ans.

Nous devons désormais concentrer nos efforts, dans un esprit collectif et transpartisan, sur la préservation du modèle Diwan et nous y parviendrons.

La mission très prochainement confiée à deux députés par le Premier Ministre devra tirer l'ensemble des

conséquences de la décision du Conseil Constitutionnel et formuler des préconisations.

Le soutien inédit apporté à l'école immersive par le Président de la République est garant d'un aboutissement positif : aucun de ses prédécesseurs ne s'était jamais aussi fortement et clairement engagé.

Les démagogues qui veulent se prévaloir « d'agression sans précédent » feraient mieux de noter les avancées sans précédent.

Nous avons déjà fait plus que les majorités précédentes qui échouèrent à faire progresser le droit . Et nous allons continuer.

Notre passion et notre travail pour la langue bretonne, notre engagement pour la Bretagne, valent mieux que les polémiques et les détournements politiques.

Les Bretonnes et les Bretons ne se laisseront pas tromper.
